

## SOMMAIRE

3/Propositions pour améliorer les régimes publics de retraite  
4/Québec Bourse  
/Nouvelles brèves  
/Crédits

### LES AMIS DE L'IRÉC Soutenir son indépendance

En devenant un Ami de l'IRÉC ou en incitant vos amis à le devenir, vous permettez à l'Institut de préserver son indépendance intellectuelle et financière. Pour en savoir plus, voir l'onglet « Amis de l'IRÉC ».

## CONFÉRENCE AU CONGRÈS DE LA FQCF

### Choisir l'imagination entrepreneuriale

Lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) qui s'est tenu les 14 et 15 avril 2016 à Lévis sous le thème « Un avenir à prendre en main », Robert Laplante, directeur général de l'IRÉC a prononcé une conférence. Il a notamment insisté « sur la nécessaire convergence de la politique de l'énergie avec une politique industrielle forestière audacieuse avec des choix vigoureux de développement local et régional ».

Il a aussi invité les congressistes présents à renouveler non seulement le discours, mais aussi

les objectifs collectifs à poursuivre en faisant une gestion plus respectueuse du patrimoine forestier. « C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les défis de l'aménagement, a-t-il dit. Il faut inviter les industriels innovateurs à former des regroupements territoriaux — des grappes, si l'on veut — pour mettre de l'avant des revendications communes, pour élaborer des partenariats qui sauront élargir la base entrepreneuriale des communautés locales ».

Il constate que « depuis le début des années soixante-dix à chacun des bas de cycle, on entend

FORÊT/LA SUITE À LA PAGE 2

## UN SYSTÈME LÉGER SUR (SLR) DANS L'EST DE MONTRÉAL

### Un potentiel insoupçonné pour la transition énergétique des transports

Selon le chercheur de l'IRÉC Gilles L. Bourque, la desserte de l'Est doit faire l'objet d'un mandat qui tient compte des choix déjà privilégiés. Dans un scénario de transition des transports présenté l'an dernier, l'IRÉC avait inclus un projet SLR qui, partant du même pôle central que le projet de Réseau de réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ-Infra, cheminerait vers l'Est de Montréal en suivant l'itinéraire Notre-Dame/Dickson/Souigny/Pointe-aux-Trembles. « Il est depuis longtemps apparu à

l'IRÉC que le recours au vaste bassin d'actifs que constitue l'épargne québécoise représente l'une des principales pistes de solutions pour le financement de la transition énergétique au Québec. De plus, la ligne vers l'Est de l'Île représente un bel exemple d'un projet qui pourrait en partie être financé sur le mode de la captation de la plus-value foncière (CPVF), étant donné le potentiel de développement que constitue le trajet proposé », a expliqué l'écono-

SLR DANS L'EST/LA SUITE À LA PAGE 2

## SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC

### Planifier une cible de 15 \$ l'heure

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a publié une fiche technique sur le salaire minimum pour une augmentation de 15 \$/l'heure à moyen terme si possible en collaboration avec l'Ontario. « Plusieurs pays ont des salaires minimums supérieurs à ceux en vigueur au Canada. En fait, selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 20 des 27 pays membres qui ont des lois sur le salaire

minimum signalent des ratios salaire minimum/salaire médian supérieurs à ceux du Canada et 13 d'entre eux ont des ratios égaux ou supérieurs à ceux du Québec et de l'Ontario. Cette mesure économique et sociale doit atteindre un niveau suffisant pour jouer son rôle de redistribution de la richesse et de stimulation de l'activité économique », suggère

SALAIRE MINIMUM/LA SUITE À LA PAGE 2

les mêmes explications, qu'on voit poindre les mêmes revendications. C'est la litanie des trois lamentations : le coût de la fibre est trop élevé, la voirie devrait être assumée par les contribuables, l'énergie devrait coûter toujours moins cher. Cette trilogie des facteurs ne sert à rien ».

« Devant l'impossibilité de réagir d'une seule voix, de rassembler avec une vision partagée – non pas unanime sur toutes les solutions, mais au moins consensuelle sur la nature des problèmes et des défis – pour entreprendre la corvée qu'il fallait faire, l'industrie, le gouvernement et les instances de développement local et régional ont raté leur rendez-vous », précise Robert Laplante.

« Et c'est ce qui explique, dit-il, que le Québec a raté un autre rendez-vous. Alors que devant les difficultés de l'industrie automobile ontarienne, l'unanimité s'est faite en faveur d'un plan de sauvetage et de relance qui a drainé plus de onze milliards de dollars, le secteur forestier québécois n'aura reçu que des miettes. Il y avait pourtant là non seulement une question de justice fiscale — après tout, les impôts payés par les travailleurs de l'industrie forestière québécoise qui ont perdu leur emploi ont servi à financer la relance ontarienne —, mais aussi un enjeu de renouvellement industriel ».

### Une occasion à saisir

Le gouvernement du Québec a présenté dans les semaines précédant le congrès de la FQCF une politique de l'énergie. Tout en déplorant « les nombreux silences notamment sur des moyens nouveaux ou des lignes opérationnelles claires », Robert Laplante a incité « les acteurs de la "bonne moitié" du monde forestier à passer à l'offensive, à prendre l'initiative ».

« Il est venu le temps, dit-il, de se présenter à ce rendez-vous en faisant une confiance encore plus forte à l'entrepreneuriat collectif. Il y a un rôle à jouer dans l'élaboration des stratégies requises pour faire tomber du bon côté des choses les énoncés de principe de la politique de l'énergie. Il faudra travailler à combler les lacunes de la position gouvernementale. On doit y voir une occasion, un nouveau rendez-vous pour l'ensemble des acteurs du Québec forestier. Il ne faudra pas le rater celui-là ».

Robert Laplante est formel : « Il n'y aura pas de relance forestière sans que le Québec ne se dote d'un nouveau pacte forestier, sans que

ceux et celles qui vivent de la forêt ne trouvent des appuis solides parmi l'ensemble de la population. Cela pourra se faire quand deviendra claire dans l'opinion publique la conviction que l'activité forestière doit être conduite pour la prospérité des communautés qui en vivent et non pas d'abord pour le rendement aux actionnaires lointains ou pour les fonds spéculatifs ».

### La coopération forestière

Pour faire valoir ce point de vue, il considère que la Fédération québécoise des coopératives forestières possède la vue d'ensemble nécessaire « pour relever le défi de concilier les exigences sectorielles avec les ambitions territoriales ».

Il a salué les projets en voie d'élaboration en matière de chauffe qui lui apparaissent extrêmement prometteurs. « Les succès de Forêt Énergie et du Fonds Biomasse constituent des réussites, des actifs précieux qu'il faut valoriser pour ouvrir l'avenir », dit-il. Il faut accélérer les projets envisagés pour le Fonds Bois. Il faut aller chercher une part du Fonds vert pour soutenir l'investissement dans les projets porteurs. Il faut inviter les industriels innovateurs à former des regroupements territoriaux et créer des partenariats pour élargir la base entrepreneuriale des communautés locales ».

Le directeur de l'IRÉC a conclu en insistant sur l'importance « de la diversification industrielle afin de capter le maximum de la valeur ajoutée que l'on est en droit d'attendre d'une ressource aussi fabuleuse que la forêt du Québec ».

## Fédération québécoise des coopératives forestières

**L**e premier syndicat coopératif d'exploitation forestière a vu le jour à Grande Vallée en Gaspésie en 1938. En 1970, 167 coopératives forestières avaient déjà vu le jour. Une soixantaine sont encore en activités.

Au début des années 80, les coopératives forestières du Québec jettent les bases d'un regroupement de leurs forces. En 1985, elles forment la Conférence des coopératives forestières du Québec qui devient la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) en décembre 2005.

Pour en savoir plus long, on peut consulter le site de la FQCF [<http://www.fqcf.coop>].

miste.

« Ce mode, poursuit-il, permet qu'une partie importante de plus-value foncière soit captée par le développeur des projets de transport collectif. L'effet de levier est encore plus grand pour le gouvernement dans la mesure où sa contribution ne représenterait qu'une fraction des investissements totaux. Et c'est sans parler de l'effet sur les revenus de la Ville de Montréal qui bénéficierait de l'amélioration de la valeur foncière et de la densification des fonctions urbaines le long du parcours ».

« De plus, conclut-il, nous avons une institution financière collective comme la Caisse de dépôt, qui possède les expertises financières et immobilières ainsi que les actifs financiers stratégiques pour ce type de projets. Les investissements conduiraient à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce au transport électrifié. Les projets pourraient aussi miser sur des émissions d'obligations vertes qui sont en forte demande de la part des investisseurs institutionnels, en particulier les grandes caisses de retraite. »

I. Gilles BOURQUE, *Afin de compléter le réseau électrique métropolitain : Un système léger sur rail pour l'Est de Montréal*, Fiche technique de l'IRÉC no 7, mai 2016, 2 p. [<http://www.irec.net/upload/File/ftc201605.pdf>].

l'économiste Gilles L. Bourque.

« En effet, poursuit-il, le passage à 10,75 \$ le 1<sup>er</sup> mai 2016, soit une augmentation de 0,20 \$ l'heure par rapport à ce qu'il est aujourd'hui, représente à peine une hausse de 1,9 %, soit un peu plus que la hausse de l'Indice des prix à la consommation. Ce n'est pas suffisant. L'amélioration escomptée du pouvoir d'achat de près de 260 000 personnes au Québec au bas de l'échelle salariale est factice, puisque le rattrapage à venir des prix énergétiques ne sera pas compensé par les hausses actuelles si d'autres mesures ne sont pas prises ».

« De plus, insiste Gilles L. Bourque, les inégalités de revenu s'accroissent et la faible progression des salaires est en partie responsable de la faible croissance économique. Pourtant, cette nécessaire hausse fait toujours frémir les milieux d'affaires et les économistes libéraux qui condamnent sans état d'âme ces politiques pour une meilleure distribution des revenus du marché. »

I. Gilles BOURQUE, *Salaires minimum au Québec : Planifier une cible de 15 \$ l'heure*, Fiche technique de l'IRÉC no 6, avril 2016, 2 p. [<http://www.irec.net/upload/File/ftc20160425.pdf>].

1. Robert LAPLANTE, *Choisir l'imagination entrepreneuriale*, allocation prononcée lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) le 14 avril 2016, 7 p. [[http://www.irec.net/upload/File/ac20160414congrei\\_sfqcf\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/ac20160414congrei_sfqcf(1).pdf)].

# C'est le temps de choisir

Un consensus se dessine pour améliorer le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette question sera à l'ordre du jour d'une rencontre des ministres provinciaux et fédéral des Finances prévue pour la mi-juin. On peut s'attendre à ce qu'une ou des propositions concrètes soient mises sur la table à cette occasion et qu'un débat public large soit tenu ensuite. C'est pourquoi l'Observatoire de la retraite a demandé à l'économiste Ruth Rose de préparer un dossier<sup>1</sup> qui présente une analyse de cinq propositions afin de contribuer à ce débat. En plus de cette étude bien étoffée, l'Observatoire a publié une brochure qui présente une version abrégée de l'analyse plus approfondie des propositions sur la table.

« Malgré la complexité des enjeux, retenons au moins deux principes essentiels : il faut aider le 88 % des personnes qui gagnent moins que 150 % du salaire industriel moyen et il faut permettre aux personnes qui ont gagné le salaire industriel moyen au cours de leur carrière de remplacer au moins 50 % de leur revenu d'avant la retraite, ce qui implique qu'il faut que le RPC/RRQ assume au moins 40 points de pourcentage de cet objectif de remplacement », a expliqué Ruth Rose, économiste et auteure du document d'analyse.

L'urgence d'une réforme s'illustre fort bien avec l'exemple suivant : la pension de la sécurité de vieillesse (PSV) est un régime quasi universel alors que le supplément de revenu garanti (SRG) est un programme d'assistance dont le montant est réduit à des taux de 50 % ou de 75 % en fonction des revenus autres que la PSV. Il se crée ainsi une « trappe fiscale » qui rend difficile aux personnes de la classe moyenne de s'éloigner du minimum fourni par la PSV et le SRG.

## D'autres éléments à tenir compte

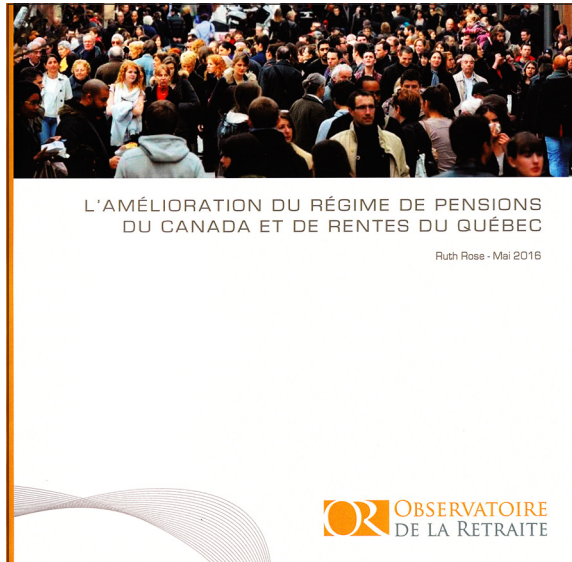
Les autres éléments dont les ministres des Finances devront tenir compte lors de leur rencontre en juin sont les suivants :

1) le **maximum des gains admissibles** doit être haussé et fixé quelque part entre 69 900 \$ et 150 % du salaire industriel moyen, soit 82 350 \$ en 2016 ;

2) une **hausse de l'exemption** de 3 500 \$ à 7 000 \$ serait viable financièrement et faciliterait l'implantation de la réforme pour les

1. Ruth ROSE, *L'amélioration des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec : les propositions sur la table*, Dossier de l'Observatoire de la retraite no 1, mai 2016, 31 p. [<http://www.irec.net/upload/File/trc-20160516dossierlor.pdf>].

Soulignons que ce dossier a fait l'objet d'un article dans l'édition du 14 mai 2016 du journal *Le Devoir* sous le titre *L'urgence de bonifier le système public* [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/470908/retraite-l-urgence-de-bonifier-le-systeme-public>].



Devant la complexité des enjeux liés à l'amélioration des régimes publics de la retraite, l'Observatoire de la retraite a publié une excellente brochure intitulée « *L'amélioration du régime de pensions du Canada et de rentes du Québec* » qui résume bien le Dossier no 1 de l'Observatoire de la retraite. [[http://www.irec.net/upload/File/brochurerei\\_gimes\\_publics.pdf](http://www.irec.net/upload/File/brochurerei_gimes_publics.pdf)].

salariés à faible revenu et leurs employeurs. Une exemption de 15 000 \$ pour les fins de la cotisation, mais pas pour la détermination de la rente, pourrait avoir des effets redistributifs intéressants, surtout si le gouvernement fédéral assume le coût de la rente minimum qui en découlerait ;

3) **l'exclusion des personnes déjà couvertes par un régime complémentaire comparable n'a pas sa raison d'être**, car puisque ces régimes sont généralement plus coûteux, et surtout plus volatiles, que les régimes publics, une exclusion risque d'encourager les employeurs à les fermer, alors qu'ils ont encore un rôle à jouer pour compléter le régime public ;

4) il faut **mettre le nouveau RPC/RRQ sur une période plus courte** que 40 ans et discuter de la taille de la réserve souhaitée et du taux de cotisation afin de bien répartir les coûts de l'amélioration entre les différentes générations.

## Les cinq propositions

Voici une brève description des propositions concrètes mises sur la table :

**a) Celle du Congrès du travail du Canada (CTC) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

Celle-ci doublerait le taux de remplacement de 25 % à 50 %. La FTQ, mais pas le CTC, propose également d'augmenter le MGA à 71 500 \$ et de doubler l'exemption à 7 000 \$ par année, mais de la garder gelée par la suite. Comme dans le cas des propositions du RRPO (point b) et celle du Parti libéral (point e), selon la proposition CTC-FTQ, la nouvelle tranche du RPC/RRQ serait pleinement capitalisée. Donc, il faudrait entre 39 et 47 ans avant d'offrir de pleines rentes.

**b) Le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO)**

Ce régime remplacerait 40 % des revenus inférieurs au SIM et 15 % des revenus supérieurs à ce seuil avec un MGA de 90 000 \$. Il garderait l'exemption à 3 500 \$. Contrairement aux autres propositions, celle-ci permettrait aux entreprises qui ont un régime comparable, principalement des régimes à prestations déterminées, de ne pas participer au RRPO.



Ruth Rose, Professeure associée, Département de sciences économiques, UQAM

**c) Une proposition 10-10-10**

Cette proposition semble avoir été l'option privilégiée par la table des ministres des



Finances lors d'une rencontre sous le gouvernement conservateur en 2013. Un veto de la part de Jim Flaherty, ministre des Finances fédéral, a eu pour effet d'écarter toute amélioration à ce moment-là. Cette proposition augmenterait le taux de remplacement de 10 %, augmenterait le MGA de 10 000 \$ (pour le fixer à 64 900 \$) et ferait entrer en vigueur le régime sur une période de 10 ans.

#### d) Une proposition 15-15-15

Cette proposition, mise de l'avant par l'auteur du présent article, est un compromis entre les trois propositions précédentes. Le taux de remplacement serait augmenté de 15 % pour le fixer à 40 % comme le RRPO. Le MGA serait augmenté de 15 000 \$ (jusqu'à 69 900 \$), la modification entrerait en vigueur sur une période de 15 ans et l'exemption serait fixée à 15 000 \$.

#### e) La proposition incluse dans la plateforme électorale du Parti libéral

Celle-ci augmenterait le taux de remplacement du revenu à 50 %. Toutefois, l'exemption serait augmentée à 30 000 \$ et ces revenus ne seraient pas couverts par une bonification de la rente non plus. Le MGA serait fixé à 80 000 \$.

#### D'autres dimensions que les ministres des Finances devront aborder

Ce dossier de l'Observatoire de la retraite pour alimenter le débat sur la nécessaire amélioration des régimes publics de retraite ne porte que sur l'évaluation des cinq options en fonction de la seule rente de retraite. « Or, dit

l'auteur du dossier, le RPC/RRQ offre également des rentes d'invalidité, de conjoint survivant, d'orphelin, et d'enfant d'une personne invalide ainsi que des prestations de décès. Dans les analyses et discussions orchestrées par la table des ministres des Finances, ces éléments doivent aussi être traités. C'est dire tout le travail qui attend le législateur pour répondre aux besoins des retraités ».

#### Analyses actuarielles et consultations

Ruth Rose, professeure associée au département de sciences économiques de l'UQAM a conclu en demandant aux ministres des Finances de faire des analyses actuarielles appropriées de ces options, de choisir les plus intéressantes et de consulter le public canadien et québécois sur ces choix avant de procéder. « Ils devront agir rapidement, dit-elle, car un délai de trois ans est prévu dans la loi avant d'améliorer le RPC ». ■

### Pour en savoir plus

Sur les enjeux liés à l'amélioration des régimes publics de retraite, consultez le site : [www.observatoireretraite.ca](http://www.observatoireretraite.ca).

Rappelons que l'Observatoire de la retraite est une initiative de chercheurs de l'IRÉC qui s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec, que ce soit directement dans le cadre d'un mandat ou indirectement par le développement des connaissances et le débat public. ■

## Nouvelles brèves

■ Bulletin de la retraite no 12 *Un panorama international des systèmes de retraite*.

■ Bulletin de la retraite no 13 *Les propositions d'amélioration des régimes publics*.

■ D'anciens rapports de l'IRÉC continuent de rebondir dans l'actualité. À titre d'exemple :

- Rapport sur les services publics publié en 2012 : article dans le *Journal de Montréal* le 28 avril 2016 [<http://www.journaldemontreal.com/2016/04/28/menu-austere-table-dhote-degarnie>] ;

- Rapport de recherche publié en 2011 sur l'électrification des transports : *L'Aut'journal* le 27 avril 2016 [<http://lautjournal.info/20160427/pourquoi-le-slr-plutot-que-le-monorail-moteur-roue>].

■ Publications à lire aux Presses de l'Université Laval [<https://www.pulaval.com>] :

- *La Caisse de dépôt et placement du Québec à l'épreuve de la financiarisation*

Cet ouvrage a été publié aux Presses de l'Université Laval sous la direction de Frédéric Hanin, chargé de projet à l'IRÉC et directeur scientifique à l'Observatoire de la retraite.

- *La transition énergétique en chantier. Les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie*

Cet ouvrage sur la transition énergétique a été lui aussi publié aux Presses de l'Université Laval sous la direction de Marie-José Fortin, Yann Fournis et François L'Italien. Ce dernier est chercheur à l'IRÉC. ■

## Une initiative intéressante

L'IRÉC suit avec intérêt la mise sur pied de Québec Bourse. Les promoteurs de cette initiative sont partis du constat qu'il y a plus de 200 sociétés québécoises cotées sur les Bourses qui ne comptent que pour 7 % de l'ensemble canadien. Pierre Boucher et Louis Doyle ont expliqué lors du lancement que personne ne parle au nom des entreprises québécoises inscrites en Bourse. « Nous sommes leur voix, disent-ils. Notre objectif est de soutenir les entreprises publiques et celles qui veulent le devenir ».

Québec Bourse s'adresse d'abord aux PME publiques. L'association accueille aussi les entreprises privées qui veulent se familiariser avec le marché boursier.

#### Redorer le blason de la Bourse

« On veut redonner ses lettres de noblesse au véhicule boursier, disent les deux promoteurs. C'est un outil de développement important pour faire grandir nos entreprises ». Ils rappellent que « l'âge d'or » des années 80-90 a permis l'éclosion de grands acteurs mondiaux, comme Alimentation Couche-Tard et Groupe CGI.

#### CASIQ

Rappelons que l'IRÉC a créé le 29 octobre 2001 des indices de la gamme Indice Québec ainsi qu'un Centre d'analyse et de suivi de l'indice Québec (CASIQ)<sup>1</sup>. Des indices territoriaux de la gamme Indices Canada ont été mis au point par la suite. ■

1. Voir le Centre d'analyse et de suivi de l'indice Québec (CASIQ) [<http://www.iq30-iq150.org/>]. On peut aussi consulter le site de l'IRÉC [<http://www.irec.net/index.jsp?p=10>].

## BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 48

1030, rue Beaubien Est, bureau 103  
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. (514) 380-8916/Télécopieur : (514) 380-8918  
[secretariat@irec.net](mailto:secretariat@irec.net) / [www.irec.net](http://www.irec.net)

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante

Responsable du bulletin : André Laplante  
[andrelaplante@irec.net](mailto:andrelaplante@irec.net)

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec